

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2007013

Signataire :

OBJET : Examen du compte de gestion 2006 du Receveur Municipal - budget de la commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n°85-372 du 27/03/1985,

Vu le compte de gestion 2006 formé par Madame le receveur municipal,

Vu le compte administratif 2006 de la Commune,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» ayant voté contre,

A l'unanimité.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Est approuvé le compte de gestion établi par Madame le receveur municipal pour l'exercice 2006, arrêté comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| - un résultat cumulé déficitaire d'investissement de : | 1 658 595,11 € |
| - un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de : | 5 236 330,88 € |
| - soit un résultat de clôture de : | 3 577 735,77 € |

Le compte de gestion est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif 2006 qui ne comprend pas le solde des reports d'investissement.

Le Maire